

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 5
Suffrages exprimés : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2023/D/04/4-1/057

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE – ANNEE 2023

Le 14 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2023
Secrétaire de séance : Guy DOUSSAUD

Présents : Mesdames, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.

Messieurs Bruno BERNARD, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN, Pascal MASSON, Nicolas MARTINS, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

Absents avant donné pouvoir : Mesdames Marie-Laure BERTHIER (pouvoir à Madame COCHETON), Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Suzanne DECHAMPS (pouvoir à Monsieur DOUSSAUD) Valérie PACAUD (pouvoir à Monsieur CLERC).

Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313.1 au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Madame le Maire rappelle la mise en place des lignes directrices de gestion à compter de janvier 2021 qui fixent les critères à prendre en compte pour la promotion au choix ;

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023,

Considérant que cette modification, préalable aux nominations, entraîne une transformation de l'emploi d'origine en emploi correspondant au grade d'avancement, le tableau des effectifs sera donc modifié en conséquence.

Les postes suivants seront ainsi transformés dans les conditions suivantes :

A compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe en adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

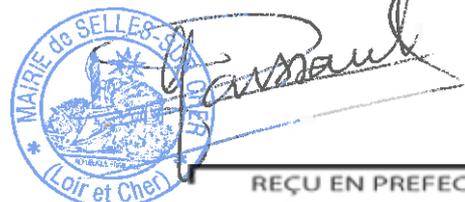
Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De transformer les postes dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2023.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, Stella COCHETON



Le Secrétaire de séance, Guy DOUSSAUD



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 20 avril 2023
Date de mise en ligne sur le site internet, le 20 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-041-214102428-20230414-2023_D_057-